

0312744P
ACADEMIE DE TOULOUSE
LYCEE POLYVALENT JEAN-PIERRE VERNANT
9 CHEMIN DE LA CEPETTE
31860 PINS JUSTARET
Tel : 0562119380

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Clés de répartition

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/10/2025
Réuni le : 06/11/2025
Sous la présidence de : Guillaume Sauveur
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- L'instruction budgétaire et comptable régionale 2026

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les différentes clés de répartition entre le service ALO et le service SRH.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Clés de répartition : Le conseil d'administration approuve sur la base du fichier joint les différentes clés de répartitions des dépenses mutualisées entre le service général (ALO) et le service de restauration (SRH).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

CLES DE REPARTITION 2026

CLES DE REPARTITION DES DEPENSES DE VIABILISATIONS DU SRH

Le service de restauration et hébergement de l'établissement (SRH) dépense dans son fonctionnement eau, électricité et sa présence dans l'établissement impose certaines charges (alarmes, extincteurs, assurances...)

Toutefois, le SRH est considéré comme un service annexe et doit assumer ses propres dépenses. A défaut de compteurs et factures dédiés, il faut calculer le taux de chaque charge de l'établissement dédié au SRH pour pouvoir l'inclure dans le budget de fonctionnement de ce service.

Précédemment, nous calculions un taux global de contribution (du SRH vers l'administration et logistique). Aujourd'hui, nous effectuons une répartition plus fine, poste à poste.

REPARTITION DES DEPENSES DE VIABILISATION ELECTRICITE / GAZ / P2

ALO	70,00%	
SRH	30,00%	

REPARTITION DES DEPENSES EAU

ALO	40,00%	
SRH	60,00%	

REPARTITION DE LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES

ALO	40,00%	
SRH	60,00%	

REPARTITION DES ASSURANCES

ALO	95,00%	
SRH	5,00%	

REPARTITION CONTRÔLE DES INSTALLATIONS GAZ

ALO	70,00%	
SRH	30,00%	

REPARTITION CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

ALO	80,00%	
SRH	20,00%	

REPARTITION AFFRANCHISSEMENT

ALO	90,00%	
SRH	10,00%	

REPARTITION EXTINCTEURS

ALO	90,00%	
SRH	10,00%	

Suivi de l'acte : Clés de répartition

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT JEAN-PIERRE VERNANT - PINS-JUSTARET - 0312744P

Emetteur : Conseil d'administration

Thème : Vierge

Type : Acte non transmissible

Numéro de l'acte : 10

Année scolaire : 2025-2026

Date de signature : 12/11/2025

Date d'exécution : 12/11/2025

Date de publication : 12/11/2025

Action	Date	Acteur	Entité
Création	10/11/2025 11:56:00	Laure Godillot	EPLÉ
Signature	12/11/2025 12:24:15	Guillaume Sauveur	EPLÉ
Publication	12/11/2025 12:27:26	Guillaume Sauveur	EPLÉ